

Compte-rendu du Conseil Municipal  
Du 05/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1er juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19      présents : 18      votants : 19**

**Présents :** Jean-Jacques BRUSCHINI, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Lionel BILLARD, Sébastien ECHEVIN, Jill MARTIN, Stéphane GORCE, Christelle MONTHULÉ, Bernard PORCHER, Catherine NOIN, Georges SORREL, Murielle VALLON, Marie-pierre VALENTIN, Julie ALGOUD, Valeria CROUZET, Xavier MARTINON, Gilles SARROTTE, Isabelle SAVIOT,

**Excusés :** Jeannine GIRES

**Absents :**

**Secrétaire :** Isabelle SAVIOT

**SEANCE OUVERTE A 20H35**

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 07/06/2021 à l'unanimité.**

**Retrait de la délibération sur les astreintes des services techniques à l'unanimité.**

**1. DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Maire explique qu'il faut faire des ajustements de crédit par rapport au vote du BP 2021.

**FONCTIONNEMENT**

6067	Fournitures scolaires	+ 1400.00 €	
22	dépenses imprévues	- 1400.00 €	
			-----
TOTAL		0.00 €	

**INVESTISSEMENT**

1641	Capital emprunt	+ 1436.09 €	
020	dépenses imprévues	- 1436.09 €	
			-----
TOTAL		0.00 €	

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'approuver la décision modificative n°3 comme présentée ci-dessus

**2. MARCHE GROUPE VERIFICATIONS PERIODIQUES**

Le Maire rappelle que les communes sont soumises à des vérifications périodiques règlementaires des bâtiments et de certains équipements. Il rappelle également que la commune d'Upie faisait partie d'un groupement de commande avec Chabeuil, Etoile sur Rhône, Malissard, Montéléger, Montéliér, concernant ces vérifications obligatoires afin de réduire les coûts.

Une délibération du 26/09/2016 avait autorisé le Maire à signer la convention correspondante ainsi que les marchés découlant de la consultation des entreprises, convention et marchés renouvelés par délibération en date du 03/09/2018 pour une durée de 3 ans.

Le Maire propose de renouveler l'expérience avec les mêmes communes et quatre nouvelles (Beaumont les valence, Beauvallon, Montmeyran et Saint Marcel) et dans les mêmes conditions.

Le groupement est momentanément et est formé à compter de l'approbation dans les mêmes termes de la convention par tous les membres du groupement jusqu'à la fin de la procédure de passation de marché.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe,
- De désigner M. Bruschini comme représentant titulaire et M. Porcher comme suppléant à la commission des marchés du groupement de commande pour le marché de prestations relatif aux vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et des équipements publics,
- D'autoriser le Maire à signer le marché qui en découlera.

### **3. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE TOITURE GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail avait été approuvé afin d'étudier la faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école. Après avoir reçu les sociétés Rovaler et Rhônevallée, deux Sociétés d'économie mixte spécialisées dans l'installation d'unité de production d'énergie renouvelable via la location de toitures de bâtiments publics, ce groupe de travail s'est intéressé au financement direct par la commune d'une unité de production d'énergie photovoltaïque.

Une présentation de la consultation réalisée auprès d'entreprises du secteur est transmise aux conseillers.

L'analyse du document laisse entrevoir un rapport coût-bénéfice beaucoup plus intéressant que dans le cas d'une simple mise en location de la toiture de l'école.

De plus, le service : transition énergétique de Valence Romans Agglo propose aux communes de bénéficier gratuitement d'un bureau d'études pour mener à bien un tel projet.

Aussi, le Maire propose au Conseil municipal de permettre au groupe de travail de poursuivre le travail commencé et de l'autoriser à solliciter le bureau d'études qui sera mis à la disposition de la commune par VRA.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le maire à solliciter le bureau d'études mis à disposition de la commune par VRA

### **4. AUTORISATION ENTRETIEN 2 PARCELLES COMMUNALES**

Le Maire rappelle qu'un groupe de travail avait été approuvé afin d'étudier la faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école. Après avoir reçu les sociétés Rovaler et Rhônevallée, deux Sociétés d'économie mixte spécialisées dans l'installation d'unité de production d'énergie renouvelable via la location de toitures de bâtiments publics, ce groupe de travail s'est intéressé au financement direct par la commune d'une unité de production d'énergie photovoltaïque.

Une présentation de la consultation réalisée auprès d'entreprises du secteur est transmise aux conseillers.

L'analyse du document laisse entrevoir un rapport coût-bénéfice beaucoup plus intéressant que dans le cas d'une simple mise en location de la toiture de l'école.

De plus, le service : transition énergétique de Valence Romans Agglo propose aux communes de bénéficier gratuitement d'un bureau d'études pour mener à bien un tel projet.

Aussi, le Maire propose au Conseil municipal de permettre au groupe de travail de poursuivre le travail commencé et de l'autoriser à solliciter le bureau d'études qui sera mis à la disposition de la commune par VRA.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le maire à solliciter le bureau d'études mis à disposition de la commune par VRA

Laurent CHALAVON voudrait qu'on indique à M. APPOLINAIRE que les terrains ne sont pas à lui.

Jean-Jacques BRUSCHINI précise que la délibération a justement pour but d'éviter une prise illégale d'intérêt.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES :**

- a. Repas du 7 juillet 2021 avec les élus et les employés communaux.
- b. Terrain Brosille échange
- c. Agenda des réunions – revoir le rythme des réunions
- d. Articles Upien
- e. Patrimoine immatériel

**SEANCE LEVEE A 22H30**

La Secrétaire,  
Isabelle SAVIOT



Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI



